

A N N E X E
à l'arrêté n° 2019-77-DSM du 12 novembre 2019
de l'année 2020-2021

PERIODE DE VACANCES	ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
Rentrée des enseignants	Vendredi 14 août 2020
Rentrée des élèves	Lundi 17 août 2020
Première période de vacances	Samedi 10 octobre 2020
	Lundi 26 octobre 2020
Deuxième période de vacances	Samedi 19 décembre 2020
	Lundi 25 janvier 2021
Troisième période de vacances	Samedi 6 mars 2021
	Lundi 22 mars 2021
Quatrième période de vacances	Mardi 4 mai 2021
	Lundi 17 mai 2021
Cinquième période de vacances (*)	Mercredi 7 juillet 2021
	Lundi 16 août 2021

(*) Les enseignants appelés à participer aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service du ministre de l'éducation nationale établissant le calendrier de la session, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

NB : Le départ des vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués.